Document émis électroniquement
Registre de Commerce et des Sociétés
B172001 - L150105378
déposé le 18/06/2015

MENTION

Nom de la Société : SEQVOIA
Société anonyme
Siège Social : Parc d'Activités, 13-15 – L-8308 CAPELLEN

N° du Registre de Commerce : B 172001

Le Bilan au 31 décembre 2014
a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Document émis électroniquement

Registre de Commerce et des Sociétés
B172001 - L150105378
enregistré et déposé le 18/06/2015

No. RCSL : B172001	Matricule : 2012 2217 923

BILAN ABRÉGÉ

Exercice du 01 01/01/2014 **au** 02 31/12/2014 *(en* 03 EUR *)*

SEQVOIA

13-15, Parc d'Activités
L-8308 Capellen

ACTIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101		101		102	
I. Capital souscrit non appelé	1103		103		104	
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105		105		106	
B. Frais d'établissement	1107	Note 2.2.1	107	23.578,51	108	32.129,98
C. Actif immobilisé	1109		109	855.419,40	110	1.079.039,55
I. Immobilisations incorporelles	1111	Note 2.2.2	111	778.843,80	112	1.024.323,09
II. Immobilisations corporelles	1125	Note 2.2.3	125	66.575,60	126	54.716,46
III. Immobilisations financières	1135	N 2.2.4; 3	135	10.000,00	136	
D. Actif circulant	1151		151	614.487,03	152	700.207,56
I. Stocks	1153		153		154	
II. Créances	1163	Note 2.2.5	163	382.835,65	164	404.544,49
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203		203	344.435,65	204	385.344,49
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205		205	38.400,00	206	19.200,00
III. Valeurs mobilières et autres instruments financiers	1189		189		190	
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1197		197	231.651,38	198	295.663,07
E. Comptes de régularisation	1199	Note 2.2.6	199	21.286,75	200	
TOTAL DU BILAN (ACTIF)			201	1.514.771,69	202	1.811.377,09

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B172001	Matricule : 2012 2217 923

PASSIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301	Note 4.	301	1.125.693,32	302	1.222.846,88
I. Capital souscrit	1303	Note 4.1.	303	600.000,00	304	600.000,00
II. Primes d'émissions et primes assimilées	1305		305	600.000,00	306	600.000,00
III. Réserves de réévaluation	1307		307		308	
IV. Réserves	1309	Note 5.	309	46.160,56	310	46.160,56
V. Résultats reportés	1319		319	-23.313,68	320	
VI. Résultat de l'exercice	1321		321	-97.153,56	322	-23.313,68
VII. Acomptes sur dividendes	1323		323		324	
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325		325		326	
IX. Plus-values immunisées	1327		327		328	
B. Dettes subordonnées	1329	Note 2.2.9	329		330	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1425		425		426	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1427		427		428	
C. Provisions	1331	Note 2.2.7	331		332	
D. Dettes non subordonnées	1339	N 2.2.9; 6	339	389.078,37	340	588.530,21
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1407		407	314.078,37	408	438.530,21
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1409		409	75.000,00	410	150.000,00
E. Comptes de régularisation	1403		403		404	
TOTAL DU BILAN (PASSIF)			405	1.514.771,69	406	1.811.377,09

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

SEQVOIA S.A.
SOCIETE ANONYME

Comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014

13-15 Parc d'Activités
L-8308 Capellen (Luxembourg)

Table des matières



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
Seqvoia S.A.

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Seqvoia S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2014, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518



Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Seqvoia S.A. au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 12 juin 2015

Didier Mouget

SEQVOIA S.A.
SOCIETE ANONYME
R.C.S. LUX B 172 001
13-15 Parc d'Activités
L-8308 Capellen
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2014

NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

SEQVOIA S.A. (ci-après la « Société ») a été constituée le 3 octobre 2012 sous forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte d'autrui ou en participation l'étude, l'achat, la réalisation et la vente de matériels et logiciels informatiques et bureautiques, et tous services se rattachant directement ou indirectement à ces activités.

La Société peut d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou mobilières, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

Le siège social est établi à Capellen, Luxembourg.

L'exercice social commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels ci-joints sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises (Lux GAAP).

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002 telle que modifiée, déterminées et mises en place par le Conseil d'Administration.

2.2. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION

Les principales règles d'évaluation adoptées par la Société sont les suivantes :

2.2.1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis de manière linéaire sur une période de cinq ans.

2.2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulés. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les taux et les méthodes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Frais de recherche et de développement	20%	Linéaire
Concessions, brevets, licences et marques ainsi que droits et valeurs similaires	10%/33%	Linéaire
Logiciel FundD	20%	Linéaire

2.2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

Les taux et les méthodes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Aménagements bâtiments	20%	Linéaire
Mobilier	20%	Linéaire
Matériel informatique	33%	Linéaire

Lorsque la Société considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.4. Immobilisations financières

Les parts dans les entreprises liées ou dans les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation, ainsi que les titres ayant le caractère d'immobilisations sont évalués au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.5. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.6. Comptes de régularisation de l'actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.7. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

2.2.8. Conversion des postes en devise

La Société tient sa comptabilité en euros (EUR) et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'euro sont convertis en euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de la période.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

2.2.9. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

2.2.10. Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la Société, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Autres titres ayant le caractère d'immobilisations
	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	**0,00**
Entrées au cours de l'exercice	10 000,00
Sorties au cours de l'exercice	0,00
Transferts au cours de l'exercice	0,00
Valeur brute à la fin de l'exercice	**10 000,00**
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	**0,00**
Dotations de l'exercice	0,00
Reprises de l'exercice	0,00
Transferts de l'exercice	0,00
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	**0,00**
Valeur nette à la fin de l'exercice	**10 000,00**
Valeur nette au début de l'exercice	**0,00**

NOTE 4 - CAPITAL, CATEGORIES D'ACTIONS ET CAPITAL AUTORISE

Les mouvements des capitaux propres se présentent comme suit :

	Capital souscrit EUR	Réserve légale EUR	Primes d'émissions et primes assimilées	Résultats reportés EUR	Résultat de l'exercice EUR	Total EUR
Solde au 1er janvier 2014	600 000	46 160	600 000	-	(23 313)	1 222 847
Affectation du résultat 2013	-	-	-	(23 313)	23 313	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(97 153)	(97 153)
Solde au 31 décembre 2014	**600 000**	**46 160**	**600 000**	**(23 313)**	**(97 153)**	**1 125 694**

L'affectation du résultat 2013 a été décidée par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juin 2014.

4.1. CAPITAL

Le capital social souscrit et autorisé est fixé à EUR 600 000. Il est représenté par 6 000 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'existe qu'une seul catégorie d'action représentative du capital de la Société.

Au 31 décembre 2014, les actions sont libérées entièrement.

NOTE 5 - RESERVE LEGALE

D'après la loi sur les sociétés commerciales, il doit être fait annuellement, sur les bénéfices nets de la Société, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital. Cette réserve ne pourra pas être distribuée.

NOTE 6 - DETTES NON SUBORDONNEES

Dans le cadre du financement de son activité, la Société a souscrit une ouverture de crédit auprès d'un établissement de crédit d'un montant de EUR 600 000.

Ce crédit est utilisable à hauteur de EUR 300 000, sous forme de crédit de caisse destiné au financement du besoin en fonds de roulement de la Société et à hauteur de EUR 300 000 sous forme de crédit à moyen terme destiné au besoin en fonds de roulement dans le cadre du démarrage des activités.

Cet emprunt bénéficie d'une caution solidaire et indivisible de la Société R&N Invest S.A..

Au 31 décembre 2014, la dette totale est de :

EUR 150 000 (2013 : EUR 225 000)

Dont :	Dette < 1 an :	EUR 75 000 (2013 : EUR 75 000)
	Dette < 5 ans :	EUR 75 000 (2013 : EUR 150 000)

Aucune des dettes de la Société n'est couverte par des sûretés réelles données par la Société.

Aucune dette non subordonnée de la Société n'a de durée résiduelle supérieure à cinq ans.

NOTE 7 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société a contracté des leasings dont la somme des mensualités toutes taxes comprises à verser au 31 décembre 2014 s'élève à hauteur de EUR 205 320 (2013 : EUR 310 375).

NOTE 8 - AVANCES ET CREDITS ACCORDES AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION

Les organes de gestion de la Société ne bénéficient ni d'avance ni de crédit de la part de cette dernière. Aucune rémunération n'a été allouée à des membres du Conseil d'Administration à charge du résultat de l'exercice, autre que le salaire octroyé aux administrateurs pour leurs rôles de dirigeant.

NOTE 9 - SITUATION FISCALE

La Société est soumise au Luxembourg au droit fiscal commun applicable à toutes les sociétés de capitaux.

SEQVOIA
Société Anonyme
Siège social : Parc d'Activités, 13-15
L-8308 CAPELLEN

RCS Lux: B 172001

Constituée par-devant Me Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 2012, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2.737 du 10 novembre 2012, page 131.330.

AFFECTATION DU RESULTAT RELATIF À L'EXERCICE CLOTURÉ AU 31 DECEMBRE 2014

(exprimée en euros)

Réserve légale au 31/12/13	46.160,56
Réserve IF au 31/12/13	0,00
Résultats reportés au 31/12/13	- 23.313,68

Résultat de l'exercice 2014 (perte)	- 97.153,56

Affectation à la réserve légale	0,00
Affectation à la réserve IF	0,00
Affectation en report à nouveau	- 97.153,56

Réserve légale après affectation du résultat	46.160,56
Réserve IF après affectation du résultat	0,00
Report à nouveau après affectation du résultat	- 120.467,24

REVISEUR D'ENTREPRISES (pour information)

1. La société coopérative PRICEWATERHOUSECOOPERS, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, Route d'Esch, 400, nommée réviseur d'entreprises lors de la constitution de la société.

ADMINISTRATEURS (pour information)

1. M. Nicolas Buck, administrateur de sociétés, demeurant Rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, 14, à L-1361 Luxembourg, nommé administrateur-délégué lors de la constitution de la société.

2. M. Renaud Jamar de Bolsée, administrateur de sociétés, demeurant rue Saint Laurent, 258, à B-4000 Liège, nommé administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration lors de la constitution de la société.

3. Mme Edith Magyarics, employée privée, demeurant Rue du Magenot, 41, à B-6740 Fratin, nommé administrateur lors de la constitution de la société.

4. M. Claude Stasser, fonctionnaire, demeurant Rue du Dr Klein, 33 à L-9054 Ettlebruck, nommé administrateur lors de la constitution de la société.

SITUATION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2014

Le capital social est de EUR 600.000,- (six cent mille euros), représenté par 6.000 (six mille) actions sans désignation de valeur nominale, libérées entièrement.